



## Impôts et pension alimentaire

Par **Django31**, le **03/05/2021** à **21:46**

Bonjour,

Dans le cadre d'une instance de divorce pour laquelle le juge a décidé des mesures provisoires suite à l'ONC (paiement d'une pension alimentaire et prise en charge intégrale du crédit immobilier sur la maison), puis-je également déduire, en tant que pension alimentaire, les échéances du crédit immobilier alors que mon ex-conjointe bénéficie de l'occupation du logement ?

Merci.